



# Conseil économique et social

Distr. générale  
8 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Cinquante-troisième session

1<sup>er</sup>-4 mars 2022

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire\*

Questions soumises pour information : statistiques industrielles

## Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les statistiques industrielles

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2021/224 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur les statistiques industrielles, dont la Commission de statistique est saisie pour information. Dans ce rapport, l'ONUDI communique des informations relatives aux activités qu'elle a menées dans le domaine des statistiques industrielles depuis la publication de son précédent rapport ([E/CN.3/2019/12](#)) et sur les activités de renforcement des capacités et de formation qu'elle a menées aux fins de l'application des Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles.

L'ONUDI y décrit son rôle en tant qu'organisme responsable des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés à l'industrialisation. Le rapport contient un résumé des activités menées par l'ONUDI au titre des indicateurs placés sous sa responsabilité dans les domaines suivants : travaux méthodologiques, rapports de portée mondiale ou régionale, amélioration de la disponibilité des données.

Certaines tâches liées aux statistiques industrielles dont la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales était chargée ont été transférées à l'ONUDI, ce qui en fait désormais le principal organe responsable dans ce domaine et permet de rationaliser les données communiquées par les bureaux de statistique nationaux. Le rapport fournit des informations actualisées sur l'état d'avancement de ce transfert de responsabilités et sur les initiatives entreprises par l'ONUDI pour améliorer son catalogue de statistiques industrielles, en réponse notamment à une demande accrue d'éléments d'information en temps opportun.

L'ONUDI met également en relief des lacunes persistantes en matière de données relatives à certaines statistiques industrielles clés, en particulier dans les

\* [E/CN.3/2022/1](#).



régions à faible revenu, qui demeurent une entrave pour un suivi exhaustif et en temps opportun de l'action menée au titre des objectifs de développement durable.

La Commission est invitée à prendre note du rapport.

# Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les statistiques industrielles

## I. Introduction

1. À sa cinquantième session, tenue du 5 au 8 mars 2019, la Commission de statistique, dans sa décision 50/112, a accueilli avec satisfaction le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (E/CN.3/2019/12) et exprimé son appui au programme de travail sur les statistiques industrielles qui y figurait, s'agissant notamment de la responsabilité accrue exercée par l'ONUDI en matière de statistiques industrielles après que certaines activités qui relevaient de la Division de statistique lui eurent été transférées. La Commission a appelé l'ONUDI à allouer les ressources nécessaires à la production et à la diffusion de données en temps utile, tout en continuant de garantir le libre accès aux données industrielles mondiales. La Commission a rappelé qu'il était nécessaire de renforcer l'assistance technique dispensée aux pays dans le domaine des statistiques industrielles et a prié les partenaires de développement internationaux d'intensifier l'assistance prêtée aux programmes de renforcement des capacités dans ce domaine.

2. Le présent rapport fait le point sur les activités que l'ONUDI a menées récemment en réponse aux demandes de la Commission. Il y est indiqué que plusieurs indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en particulier ceux qui ont trait à l'industrialisation durable qui profite à tous (Objectif 9), sont établis à partir des données collectées par des systèmes de statistiques industrielles, d'où la nécessité pour les gouvernements et les partenaires internationaux de développement d'accorder une plus grande attention à ces systèmes.

3. On y présente également les mesures qu'a prises l'ONUDI après que lui a été transférée l'entière responsabilité des statistiques industrielles mondiales, qui relevait précédemment de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales.

## II. Activités menées comme suite aux demandes de la Commission

### A. Application des Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles

4. Depuis la publication du précédent rapport, des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre de la version la plus récente des Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles. D'après les bases de données de l'ONUDI, plus de 110 pays compilent à présent des données industrielles en s'appuyant sur la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), et de nombreux autres prévoient de s'y conformer dans les années à venir. L'adoption à grande échelle de la quatrième révision a contribué à améliorer la cohérence et la comparabilité des données industrielles à l'échelle internationale.

5. Le nombre de pays qui mènent des recensements ou des enquêtes annuelles ou périodiques au sujet des acteurs économiques (établissements ou entreprises) a également continué de croître. La plupart des enquêtes permettent de recueillir des données de base conformément aux Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008. Le nombre de pays qui produisent des estimations

mensuelles ou trimestrielles de la production sur la base des Recommandations internationales concernant l'indice de production industrielle de 2010 s'est lui aussi accru, et l'accès à ces données s'est amélioré. Dans de nombreux pays, cet indice est une source d'informations importante pour l'établissement des comptes nationaux trimestriels. Après le déclenchement de la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19), la plupart des responsables politiques ont pris acte de l'importance des indicateurs de court terme, comme l'indice de production industrielle. Étant donné que la pandémie a eu des répercussions inégales d'une région à l'autre et d'un secteur d'activité à un autre, les données s'accompagnant d'une désagrégation adéquate par secteur d'activité peuvent fournir des informations précieuses sur les incidences spécifiques à chaque secteur et sur l'étendue du relèvement. Progressivement, les pays appliquent les normes et recommandations proposées dans les recommandations internationales susmentionnées, qui leur ont permis de mettre au point un ensemble exhaustif de données sectorielles pour améliorer la santé des entreprises, du commerce, mais aussi les statistiques comptables nationales et d'autres indicateurs intéressant l'économie dans son ensemble. La plus grande disponibilité de données industrielles, qui résulte d'une demande croissante de la part des utilisateurs gouvernementaux, du secteur privé et des partenaires de développement, contribue à faire mieux comprendre la nature des enjeux liés aux politiques industrielles, et notamment leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

6. Les pays utilisent aussi d'autres sources de données pour répondre à la demande de statistiques industrielles. Les recensements économiques constituent l'une de ces sources, car ils permettent la production de données de base ventilées par activité économique. Ces recensements permettent aussi à de nombreux pays en développement de mettre à jour leurs registres des entreprises, d'améliorer la structure de leurs enquêtes et d'élaborer des enquêtes plus spécialisées qui nécessitent davantage de données. Le recours aux sources administratives s'est également intensifié dans les pays industrialisés et dans les économies nouvellement industrialisées. Toutefois, ces sources ne sont pas toujours fiables, car il arrive que les données dont elles disposent ne soient pas toujours exhaustives ni mises à jour en temps voulu. L'ONUDI s'est penchée sur la question de l'utilisation des mégadonnées dans le domaine des statistiques industrielles et a déterminé que les pays en développement pourraient s'en servir aux fins du commerce international de biens et services industriels. L'ONUDI continuera de sonder le potentiel d'autres sources de données, y compris de mégadonnées, aux fins de l'établissement de statistiques industrielles.

## **B. Ateliers régionaux et internationaux et activités de renforcement des capacités**

7. L'ONUDI a continué d'organiser des ateliers régionaux à l'intention des bureaux de statistique nationaux, ce qui constitue l'une des modalités les plus économiques pour informer les statisticiens nationaux des recommandations et pratiques optimales internationales les plus récentes. Les bureaux nationaux d'une même région faisant face à nombre de problèmes communs, ces ateliers sont l'occasion pour eux d'examiner des difficultés d'ordre conceptuel et d'échanger des données d'expérience, mais aussi de s'informer mutuellement des pratiques optimales des uns et des autres. Depuis le début de 2020, l'ONUDI exécute la plupart de ses activités de formation et de renforcement des capacités selon des modalités virtuelles, en raison des restrictions appliquées depuis le déclenchement de la pandémie de COVID-19.

8. Depuis la publication de son précédent rapport à la Commission, l'ONUDI a organisé plusieurs ateliers nationaux et régionaux. Elle a également animé des débats

et mené des consultations au sujet de la production et de l'analyse des statistiques industrielles, notamment aux fins du suivi des progrès réalisés au titre des objectifs de développement durable, auxquels ont participé des représentants des gouvernements de l'Arménie, du Bélarus, de Bhoutan, de la Colombie, d'El Salvador, du Myanmar, de l'Ouzbékistan, du Panama, du Turkménistan et du Viet Nam, entre autres. On trouvera au paragraphe 27 du présent rapport un récapitulatif des activités menées au titre d'ateliers et de formations ciblant spécifiquement les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

9. Dans le cadre de son programme d'assistance technique, l'ONUDI met en œuvre des projets visant à renforcer la capacité des pays de collecter et d'analyser des statistiques industrielles. De 2019 à 2021, elle a organisé des projets d'assistance technique en Arabie saoudite, au Cambodge, à Cuba, en Jordanie et à Oman, ainsi qu'un projet régional pour les pays de la Communauté d'États indépendants. De nouveaux projets sont actuellement en cours d'approbation.

10. Il convient toutefois de noter que l'assistance technique que reçoivent actuellement les organismes nationaux de statistique ne suffit pas à répondre à leurs besoins. L'ONUDI s'emploie à mobiliser davantage de ressources pour régler ce problème. Dans certains cas, par exemple en Arabie saoudite et à Oman, elle a mis en œuvre des projets d'assistance technique financés par les pays eux-mêmes. De même, les Gouvernements de la Chine, de la Fédération de Russie et d'autres pays fournissent un appui financier à l'ONUDI, non seulement au titre de projets d'intérêt national, mais aussi pour des projets mis en œuvre dans d'autres pays de leurs régions respectives. Cet appui est hautement apprécié.

### **III. Programme de collecte et de diffusion de données de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

11. À l'échelle mondiale, l'ONUDI est responsable de la collecte annuelle de statistiques industrielles générales se rapportant aux secteurs suivants : industries extractives ; manufacturier ; électricité, gaz et eau ; autres services publics (sections B, C, D et E de la CITI, quatrième révision). Elles sont établies selon les nomenclatures à trois et à quatre chiffres de la CITI. L'ONUDI recueille des données annuelles directement auprès des quelque 150 pays qui ne font pas partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou de l'Union européenne, comme indiqué au paragraphe 12. Les pays sont invités à communiquer les données pertinentes correspondant à la quatrième – ou, à défaut, à la troisième – révision de la CITI. En 2019, l'année de référence de toutes les données produites par l'ONUDI a été modifiée : 2010 a été remplacée par 2015.

12. Ainsi que l'avait recommandé la Commission de statistique à sa vingt-septième session en 1993, ce sont l'ONUDI et l'OCDE qui, depuis 1994, sont chargées de rassembler et de diffuser des statistiques industrielles générales au niveau mondial, tâche qui était auparavant confiée à la Division de statistique. De plus, Eurostat et l'OCDE ont conclu un accord aux termes duquel l'OCDE recueille des données auprès de ses pays membres qui ne font pas partie de l'Union européenne, tandis qu'Eurostat collecte les statistiques des entreprises des pays membres de l'Union européenne. Ainsi, l'ONUDI reçoit des données fournies directement par Eurostat (pour les pays qui en relèvent) et par l'OCDE (pour les pays qui en sont membres et ne sont pas couverts par Eurostat). Il n'y a donc pas de double emploi. Les sites Web officiels des organisations nationales et supranationales fournissent un accès direct aux données primaires dans de nombreux cas, s'agissant en particulier des indicateurs portant sur

des périodes d'une durée inférieure à un an, comme les indices trimestriels ou mensuels de la production industrielle.

13. La demande de statistiques industrielles est en augmentation notable, notamment en raison de la pandémie de COVID-19, qui a rendu nécessaire l'accès à des éléments d'information en temps opportun pour qu'il soit procédé à l'étude de l'évolution de la production industrielle pendant la crise, ainsi que des incidences économiques de celle-ci. Étant donné que la série de données annuelles ne permettait pas de déceler les modifications subites des tendances en matière de production, les indices mensuels et trimestriels de la production industrielle sont devenus des sources importantes d'informations actualisées. Ces indices sont particulièrement pertinents lorsqu'il s'agit d'estimer les répercussions de la crise sur les cibles liées à l'industrie qui sont associées à l'objectif de développement durable 9 depuis le déclenchement de la COVID-19.

14. L'ensemble des données collectées et tenues à jour par l'ONUDI sont mises en ligne sur son portail (<https://stat.unido.org/>). En 2022, l'accès aux bases de données sera gratuit pour tout(e)s les utilisateur(ric)e(s), en application de la nouvelle politique de diffusion ouverte des données appliquée par l'ONUDI. Les bases de données gérées par l'Organisation peuvent être divisées en deux groupes, en fonction des sources de ces données : a) les données de base provenant directement d'organismes nationaux de statistique ; b) les données de base tirées des bases de l'ONUDI ou d'autres organisations internationales.

15. Les bases de données suivantes relèvent de la première catégorie :

a) Base de données pour les statistiques industrielles (INDSTAT). Cette base de données est disponible en deux versions : INDSTAT2 et INDSTAT4. La première contient des séries chronologiques sur les acteurs du secteur manufacturier, établies selon les nomenclatures à deux chiffres de la troisième révision de la CITI. Il s'agit de la plus grande base de données internationale de statistiques industrielles en son genre. Elle propose des données annuelles établies selon les mêmes normes sur une longue période, ce qui la rend particulièrement utile pour l'analyse structurelle de long terme. Elle regroupe huit indicateurs principaux des statistiques industrielles, notamment les indices de production industrielle. INDSTAT4 propose des données annuelles extrêmement détaillées sur le secteur manufacturier, depuis 1990, établies selon les nomenclatures à quatre chiffres de la CITI. La comparabilité des données dans le temps et d'un pays à l'autre était la principale priorité lors de la création de cette base de données et c'est également une exigence cardinale lors des mises à jour ;

b) Base de données relative aux industries extractives et aux services publics de distribution (MINSTAT). Il s'agit d'une base de données unique en son genre sur l'exploitation des mines et des carrières, la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, l'alimentation en vapeur et en air conditionné, et l'assainissement et la gestion des déchets. Ces dernières décennies, un épuisement progressif des ressources naturelles a été observé dans le monde entier. Parallèlement, la demande en ressources telles que le pétrole brut, le gaz naturel et l'eau a explosé en raison d'une croissance industrielle rapide et de la croissance globale de la population mondiale. Pour répondre aux demandes des utilisateurs de données, toujours plus nombreuses, l'ONUDI a ouvert l'accès à sa base de données en 2012. Celle-ci contient des données annuelles portant sur plus de 100 pays, qui remontent pour les plus anciennes à 1995. Les données sont présentées selon les nomenclatures à deux et trois chiffres utilisées dans les troisième et quatrième révisions de la CITI ;

c) Indice trimestriel de production industrielle. Cette base de données contient les indices trimestriels de production industrielle au niveau national pour les sections B, C, D et E de la quatrième révision de la CITI, ainsi que la nomenclature à

deux chiffres utilisée dans la quatrième révision de la CITI pour le secteur manufacturier. L'objectif est de faire ressortir les évolutions à court terme de la production des diverses industries considérées.

d) Indice mensuel de production industrielle. Cette nouvelle base de données, qui a vu le jour au début de 2020, est une compilation des indices mensuels de production industrielle établie selon la nomenclature à deux chiffres de la quatrième révision de la CITI pour le secteur manufacturier des pays qui produisent de telles données. C'est une source pertinente d'informations actualisées pour l'étude des tendances de court terme et pour l'analyse de l'incidence des chocs et des politiques.

16. Les bases de données suivantes portent sur un certain nombre d'indicateurs économiques établis à partir de données provenant de l'ONUDI ou de sources extérieures :

a) Base de données sur l'équilibre entre l'offre et la demande industrielles (IDSB). Établie selon les nomenclatures à quatre chiffres de la CITI, elle est constituée de données tirées d'INDSTAT et de la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises (Comtrade). Elle porte notamment sur la production intérieure et sur les importations et exportations de produits manufacturés. La consommation intérieure apparente y est définie comme la différence entre la production nationale et la balance commerciale ;

b) Base de données sur la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier. Elle contient des données relatives à plus de 200 économies, collectées depuis 1990. Les données des années les plus récentes sont estimées à l'aide de méthodes de prévision immédiate. Les chiffres concernant la plupart des pays sont tirés du site Web de la Division, de publications nationales et d'estimations de l'ONUDI ;

c) Indice de la performance compétitive de l'industrie. Cet indice agrège huit indicateurs quantitatifs permettant de mesurer la performance industrielle. Les indicateurs en question sont établis à partir de données tirées des bases de données de l'ONUDI et de Comtrade. Le classement des pays est établi sur la base de la valeur d'indice et leur position relative dans le classement des pays en fonction du niveau de développement industriel est également indiquée. La base de données contient les valeurs absolues et les valeurs d'indice correspondant à chaque indicateur depuis 1990 ;

d) Plateforme de données relatives à l'objectif de développement durable 9. Cette plateforme, dont l'ONUDI est l'organisme responsable, contient les dernières données en date en ce qui concerne six indicateurs associés à l'Objectif 9, une série chronologique étant disponible depuis 2000. Les données contenues dans cette base proviennent d'autres bases de données de l'ONUDI, de sources nationales, de l'Agence internationale de l'énergie, de l'Organisation internationale du Travail et de la Banque mondiale.

17. En outre, l'ONUDI établit et diffuse les publications statistiques suivantes en utilisant les données contenues dans les bases mentionnées ci-dessus :

- a) International Yearbook of Industrial Statistics (publication annuelle) ;
- b) World Statistics on Mining and Utilities (publication biennale) ;
- c) Competitive Industrial Performance Report (publication biennale) ;
- d) Statistical Indicators of Inclusive and Sustainable Industrialization (rapport d'activité biennal sur l'Objectif 9) ;
- e) Quarterly report on world manufacturing production (rapport trimestriel sur la production trimestrielle mondiale, disponible en ligne uniquement) ;

f) Monthly update on world manufacturing production (mise à jour mensuelle sur la production industrielle mondiale, disponible en ligne uniquement).

18. Toutes ces publications sont distribuées régulièrement aux bureaux de statistique nationaux. La parution de nouvelles publications est annoncée dans les communiqués de presse officiels de l'ONUDI et les médias sociaux qu'elle utilise.

19. L'ONUDI prévoit d'enrichir son catalogue de données en prenant en compte d'autres domaines intéressant le secteur industriel. Il devrait notamment inclure la base de données relative à la production industrielle par produit, dont la responsabilité a été transférée de la Division de statistique à l'ONUDI en 2019, ainsi que plusieurs séries de données supplémentaires relatives aux échanges internationaux de biens d'équipement et à l'emploi dans les secteurs industriels et d'autres secteurs, en complément d'indicateurs analytiques sur la productivité des facteurs et la performance industrielle. Ces nouvelles séries de données seront produites et diffusées par l'ONUDI dans les années à venir.

#### **IV. Responsabilités de la Division de statistique**

20. La Division reste chargée d'établir certaines normes, classifications, directives et recommandations méthodologiques et de publier des manuels dans le domaine des statistiques industrielles. Les principales recommandations internationales sont les Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008 et les Recommandations internationales concernant l'indice de protection industrielle de 2010. Les premières sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU et peuvent également être consultées en ligne. La version éditée définitive des Recommandations internationales concernant l'indice de protection industrielle de 2010 est disponible en anglais et uniquement en ligne. Les principales classifications de référence à utiliser pour l'établissement des statistiques industrielles sont la CITI et la Classification centrale de produits (CPC), qui sont également gérées par la Division de statistique. L'ONUDI est membre de l'équipe spéciale constituée pour procéder à la révision de la CITI, conformément à la décision prise par la Commission de statistique à sa cinquante-deuxième session.

21. La Division prévoit de poursuivre sa collaboration avec l'ONUDI et d'autres parties prenantes, notamment les commissions régionales, dans les domaines de la méthodologie, de la classification aux fins de l'établissement de statistiques industrielles et du renforcement des capacités, afin de consolider les programmes de travail sur les statistiques industrielles respectifs des pays. Il convient de noter qu'il existe une forte demande de collaboration plus vaste dans les domaines suivants : statistiques économiques intégrées ; liens avec des instruments politiques (par exemple les objectifs de développement durable et d'autres cadres) ; mise au point de nouvelles techniques, outils et sources de données, notamment le raccordement aux registres statistiques des entreprises et l'utilisation des données administratives et des mégadonnées.

#### **V. Transfert de l'ensemble des responsabilités en matière de statistiques industrielles mondiales**

22. Conformément aux arrangements conclus à la suite de la décision arrêtée par la Commission à cet égard en 1993, la Division, l'ONUDI et l'OCDE sont chargées de la collecte et de la diffusion des statistiques industrielles générales au niveau mondial. Depuis 1996, l'ONUDI publie l'International Yearbook of Industrial Statistics. Les données destinées à cette publication et à la base de données sont collectées auprès



d'Eurostat pour ce qui est des membres de l'Union européenne, auprès de l'OCDE pour ce qui est des pays non couverts par Eurostat qui sont membres de l'OCDE, et directement auprès des bureaux de statistique nationaux pour les autres pays. L'ONUDI publie World Statistics on Mining and Utilities tous les deux ans depuis 2010, les trois premières éditions ayant été établies au moyen de données collectées par la Division. À la suite du succès rencontré par ces trois éditions, la responsabilité des activités intéressant les statistiques relatives aux industries extractives et aux services collectifs a été officiellement transférée de la Division à l'ONUDI en 2015. Cette même année, la responsabilité de la collecte et de la diffusion de données relatives à l'indice de production industrielle portant sur des durées inférieures à un an a également été transférée à l'ONUDI.

23. Dans le cadre des activités dont la responsabilité restait à transférer de la Division à l'ONUDI, et à la suite de l'approbation de cette étape finale par la Commission en 2019, la responsabilité des statistiques relatives à la production des statistiques industrielles par produit incombe désormais à l'ONUDI. Travaillant en collaboration étroite avec la Division, l'Organisation s'emploie actuellement à intégrer ces statistiques dans sa production de données régulière et les diffusera sous la forme de la Base de données relative à la production industrielle de produits de base. Le premier cycle annuel d'actualisation de ces données sous la responsabilité de l'ONUDI est prévu pour 2022.

## **VI. Activités menées en rapport avec les indicateurs associés aux objectifs de développement durable.**

24. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a rendu notablement plus pertinentes les statistiques industrielles dans l'optique du développement mondial. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a désigné l'ONUDI organisme responsable de six indicateurs intéressant l'industrialisation durable qui profite à tous (associés à l'Objectif 9), et les statistiques industrielles sont également utilisées pour établir d'autres indicateurs relatifs à l'utilisation efficace de l'eau, à la consommation matérielle et à la production durable. Le fait que les responsables politiques ont de plus en plus besoin de données offre des possibilités sans précédent en matière de statistiques industrielles, mais représente également un défi. Dans un laps de temps relativement bref, l'ONUDI a dû accroître ses moyens pour être en mesure de communiquer des informations de portée mondiale et de répondre à une demande croissante d'indicateurs industriels.

25. Presque tous les indicateurs associés aux objectifs de développement durable dont l'ONUDI est l'organisme responsable ou coresponsable relèvent de la catégorie I et sont actualisés chaque année, sachant qu'ils portent sur un grand nombre de pays. Toutefois, les données relatives à la taille et à la contribution des petites entreprises industrielles et à leur accès aux services financiers demeurent limitées. L'indicateur 9.3.1 est le seul dont l'ONUDI ait la responsabilité qui relève encore de la catégorie II, les données y associées ne couvrant que 67 économies à l'échelle mondiale. Bien que l'indicateur 9.3.2 ait été reclassé dans la catégorie I à la dixième réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en octobre 2019, la couverture des données relative à cet indicateur demeure très limitée.

26. Pour compléter l'action menée au titre de la communication d'informations de portée mondiale et fournir des renseignements détaillés sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'Objectif de développement durable 9, l'ONUDI a publié en 2019 et 2021 des rapports intitulés « Statistical Indicators of Inclusive and

Sustainable Industrialization » (Indicateurs statistiques relatifs à l'industrialisation durable qui profite à tous). L'édition de 2019 contenait une analyse des progrès réalisés à l'échelle mondiale vers un développement industriel durable qui profite à tous dans l'optique du Programme 2030. Celle de 2021 se concentrait sur les évolutions récentes du développement industriel résultant de la pandémie mondiale de COVID-19 et sur la manière dont ce phénomène se répercutait sur la poursuite de l'Objectif 9. Outre ces publications, l'ONUDI a établi un rapport intitulé *How Industrial Development Matters to the Well-Being of the Population* (Comment le développement industriel rejaillit sur le bien-être de la population), qui présente des données statistiques probantes quant aux liens étroits entre l'accomplissement de l'Objectif 9 et la réalisation des autres Objectifs et des cibles y associées dans le Programme 2030.

27. L'ONUDI gère une base de données en ligne sur les indicateurs associés à l'Objectif de développement durable 9 qui sont liés à l'industrie, dont elle est l'organe responsable. Les données sont présentées sous forme de séries chronologiques, les plus anciennes remontant à l'an 2000. En outre, l'ONUDI a mis au point des outils pour aider les États Membres à suivre les résultats obtenus et les progrès accomplis sur la voie des cibles associées à l'Objectif 9 qui ont trait à l'industrie. Un indice de l'activité industrielle mesurée à l'aune de l'Objectif 9 a été créé, qui sert de base de référence pour la mesure de la performance des pays s'agissant des indicateurs associés à l'Objectif 9 qui ont trait à l'industrie et qui couvre actuellement 131 pays. La méthode d'évaluation des avancées constatée sur la voie de l'accomplissement de l'Objectif 9 a été conçue pour qu'il soit possible de mesurer les progrès accomplis par les pays et le degré de probabilité de la réalisation par ces mêmes pays de l'Objectif 9 d'ici à 2030. Les deux éléments constitutifs de cette méthodologie sont désormais consultables en ligne, au moyen d'un outil interactif (SDG 9 Industry Tracker), disponible sur la plateforme d'analyse de l'industrie de l'ONUDI (<https://iap.unido.org/>).

28. En décembre 2019, l'ONUDI a organisé un atelier sur les données et les statistiques susceptibles d'être utilisées aux fins des examens nationaux volontaires. Il a réuni des représentants de bureaux de statistique nationaux menant des activités liées aux objectifs de développement durable ainsi que les personnes référentes au niveau national pour l'examen national volontaire et chargées de l'élaboration de politiques. L'ensemble de ces personnes a dialogué et mis en commun les pratiques optimales, pour déterminer de quelle manière les statistiques pourraient appuyer la réalisation d'examens nationaux volontaires fondés sur des données et des éléments probants. En mai 2021, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), en collaboration avec l'ONUDI, a organisé un webinaire sur les indicateurs associés à l'Objectif 9, à l'intention de toutes les instances produisant des statistiques officielles dans la région, l'objectif étant de renforcer la coordination et les flux de données interinstitutions, de débattre des métadonnées associées aux indicateurs, d'améliorer les capacités statistiques dans le cadre de la production et de l'utilisation d'indicateurs officiels relatifs aux objectifs de développement durable et d'essayer de régler en commun les problèmes propres à chaque pays s'agissant de la compilation de données aux fins de l'établissement de tels indicateurs. En 2021, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en collaboration avec l'ONUDI, a lancé une formation en ligne à l'Objectif 9, destinée au personnel des bureaux de statistique nationaux, des ministères de l'industrie et d'autres instances participant à la compilation, à la diffusion et à l'analyse des statistiques relatives à l'industrie, à l'innovation et à l'infrastructure. Enfin, l'ONUDI continue de participer aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et elle est désormais membre de l'équipe

spéciale chargée du calcul d'agrégats aux fins du suivi mondial de l'action menée au titre des objectifs de développement durable, sous les auspices de la Division de statistique.

## VII. Lacunes des statistiques industrielles

29. Les rapports récents remis par l'ONUDI à la Commission mettent en relief des lacunes en matière de données essentielles pour l'établissement de statistiques industrielles dans de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne. Les enquêtes menées auprès des entreprises demeurent les principales sources de données de ce type mais elles sont coûteuses. L'analyse menée par l'ONUDI fait apparaître que le coût des enquêtes est beaucoup moins élevé dans les pays où elles sont menées régulièrement que dans ceux où elles le sont à intervalles plus espacés. Si une enquête est menée plusieurs années après la précédente, de nouveaux investissements sont nécessaires pour en établir le cadre, une formation complémentaire doit être dispensée au personnel et les moyens informatiques et applications utilisés pour le traitement des données doivent être actualisés ou créés. Si les enquêtes sont menées chaque année, ou plus fréquemment, les bureaux de statistique nationaux disposent en continu des connaissances et capacités institutionnelles voulues et peuvent aussi les développer et en tirer tout le profit possible.

30. Ces dernières années, un processus de désindustrialisation précoce, illustré par la diminution de la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le produit intérieur brut, a été observé dans plusieurs pays, notamment certains des pays africains les moins avancés. Quand bien même les perspectives de croissance économique de nombreux pays d'Afrique sont très élevées en raison de l'abondance de leurs ressources minérales et autres matières premières, du faible coût de la main-d'œuvre et d'un fort potentiel d'exportation, ces pays ne parviennent pas à attirer des investissements suffisants pour stimuler leur développement industriel. Cela s'explique en partie par l'absence de données de base, car les investisseurs considèrent qu'il est trop risqué de créer une nouvelle entreprise lorsque les informations élémentaires qui sont nécessaires à la prise de décision ne sont pas disponibles. Dans de nombreux pays, la capacité des gouvernements et des dirigeants d'entreprise de formuler une politique industrielle nationale efficace est fortement entravée par ce manque de données de base. Cette lacune a été mise en relief dans le rapport établi par l'ONUDI à l'occasion de la Semaine de l'industrialisation de l'Afrique en 2020.

31. Dans de nombreux pays en développement, on constate aussi des lacunes en matière de données relatives aux indicateurs liés aux objectifs de développement durable, s'agissant notamment des renseignements sur la taille des petites entreprises industrielles, sur leur contribution et sur leur accès aux services financiers (indicateurs 9.3.1 et 9.3.2). Les petites entreprises industrielles fonctionnent avec une mise de fonds relativement modeste et leur base de ressources est principalement locale, ce qui explique qu'elles jouent un rôle clé pour la création d'emplois et le travail indépendant et, de ce fait, elles évitent à une proportion importante de la population de passer au-dessous du seuil de pauvreté. Elles joueront également un rôle crucial pour le relèvement de l'économie mondiale après la COVID-19. Mais compte tenu de leur petite taille et de leurs ressources limitées, elles demeurent elles-mêmes vulnérables aux chocs inattendus, comme précisément la crise de la COVID-19. Les mesures budgétaires de relance et l'accès aux services financiers sont essentiels pour que les petites entreprises survivent et prospèrent pendant et après une crise. Toutefois, dans de nombreux pays en développement, le système actuel de compilation des statistiques industrielles se concentre sur la collecte de données

auprès de grandes entreprises, dont la taille se situe au-delà d'un certain seuil, comme celles qui emploient au moins 10 ou 20 personnes. En outre, les données ventilées par nombre d'employés et par secteur d'activité ne sont disponibles que pour un nombre limité de pays. Compte tenu du rôle important que les petites entreprises industrielles jouent dans l'optique de l'industrialisation durable, il est impératif que les bureaux de statistique nationaux les incluent dans leurs futurs programmes d'enquêtes.

32. Dans les pays en développement, il est beaucoup plus difficile de mener des enquêtes auprès des petites entreprises qu'auprès des grandes. L'établissement d'un cadre d'investigation fiable nécessite généralement des efforts considérables, d'autant plus que certaines activités sont saisonnières et qu'il faut choisir une période appropriée pour mener les enquêtes. On doit se doter d'un plan d'échantillonnage adéquat pour assurer une bonne représentation de toutes les zones géographiques et de l'ensemble des activités. Il est vivement recommandé que les organismes internationaux dotés d'une expérience en matière d'enquêtes économiques collaborent à l'élaboration des outils et méthodes nécessaires et réalisent des enquêtes dans un certain nombre de pays à titre expérimental. L'expérience ainsi acquise pourra être mise à profit par d'autres pays.

33. Dans de nombreux pays, on ne dispose pas non plus de données ventilées par secteur industriel, ou alors seulement sur une base intermittente. Cette lacune demeure un obstacle au suivi des progrès accomplis sur la voie de la transformation structurelle et de l'accomplissement de l'Objectif 9, et entrave la communication d'informations propres à orienter les politiques et à permettre l'évaluation des programmes mis en œuvre à l'appui du secteur industriel.

## **VIII. Décision que la Commission de statistique est invitée à prendre**

34. La Commission de statistique est invitée à prendre note du présent rapport.

---